**Comment répondre concrètement à la consultation publique ?**

Le projet de décret est en consultation publique sur le site internet du Ministère de l’Agriculture jusqu’au 18 mai prochain sur la page internet suivante : <http://agriculture.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-decret-relatif-la-mise-en-oeuvre-du-dispositif-experimental>

Cette page reprend le cadre réglementaire, présente très succinctement le projet de décret et précise les modalités d’envoi des observations

Il est ainsi demandé que les observations soient transmises au ministère de l’Agriculture à l’adresse électronique suivante : [bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr](http://bbbqv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr)en précisant dans l’objet : « Consultation du public CEPP ».

**NB : les stricts copier-coller de positionnement ne sont pas pris en compte lors des consultations publiques en France.**

**Avis de la FDSEA du Maine-et-Loire**

Nous avons pris connaissance du projet de décret concernant les CEPP. Tout d’abord, notre première impression est que le dispositif est complexe dans sa compréhension et sa mise en œuvre. Il conviendra de faire preuve de pragmatisme pour l’appliquer chez les distributeurs et dans les exploitations.

Il nous parait indispensable, comme cela est prévu dans ce texte, de prendre en compte le potentiel de réduction d’impact des actions réalisées. Les actions rentables économiquement, ou dont la mise en œuvre est facile donc diffusable rapidement, doivent bénéficier d’un bonus.

En complément de ce dispositif, il est essentiel que les agriculteurs qui s’engagent dans des actions individuelles ou collectives de réduction de l’usage des produits (bio-contrôles, confusion sexuelle, techniques mécaniques…), et le recours à de meilleures pratiques phytosanitaires (sécurisation des aires de remplissage…) soient soutenus, et leurs efforts valorisés.

Dans le cadre d’une expérimentation, nous pensons que la sanction prévue en cas de non-respect des objectifs est trop élevée. Pour faire évoluer le dispositif en fonction des résultats, nous demandons qu’un bilan annuel soit réalisé, et discuté avec les organisations agricoles.